

RETRAITES : une mobilisation réussie !

Comme à l'accoutumée, la police a minoré l'ampleur des manifestations dans tout le pays alors que cette journée d'action du 27 mai a rassemblé au niveau national près d'un million de manifestants !

Cette mobilisation s'explique par le fait que reculer l'âge de départ est une injustice pour ceux qui ont commencé à travailler jeunes, pour ceux qui ont eu des emplois pénibles, pour ceux qui ont eu des carrières morcelées, pour les femmes qui ont élevé des enfants et ont pris du temps partiel,.... Face à cette injustice, François CHEREQUE a déclaré que **"la CFDT ne peut pas s'engager dans une réforme qui remet en cause les 60 ans"**. La CFDT reste donc mobilisée pour un système de retraite plus juste et pour la défense des droits des salariés !

En réponse aux annonces gouvernementales notamment le report de l'âge légal de départ en retraite, la CFDT avec ses partenaires syndicaux, rappelle que :

- ♦ la remise en cause de l'âge légal à 60 ans est inacceptable et injuste ;
- ♦ la reconnaissance de la pénibilité est incontournable ;
- ♦ la question des nouvelles ressources reste pleine et entière.

Le gouvernement, inflexible, maintient le cap sans prendre en compte la mobilisation du 27 mai. Il écarte toute idée d'un véritable débat et reste campé sur l'allongement de la durée de cotisations et le report de l'âge légal de départ à la retraite. Il évoque la possibilité de taxation des hauts revenus et des revenus du capital, il propose l'harmonisation éventuelle entre le public et le privé, etc... tout en restant dans le vague : autant d'incertitudes et d'inquiétudes !

Rien n'est joué ! Le projet de loi devrait être présenté mi juin.

L'implication de chacun et chacune est indispensable.

La CFDT appelle les agents des fonctions publiques, les salariés du privé, les retraités, les chômeurs, les jeunes, à une nouvelle journée de mobilisation le 24 juin 2010.

Page 1

Edito

◆◆◆◆

Page 2

Infos centrale

Elections des CT

Mobilité

**Contrôle des
arrêts maladies**

Brèves

◆◆◆◆

Page 3

Fonction publique

Calendrier social

Carrière A

Suppressions de postes

◆◆◆◆

Page 4

Retraites

Déficit budgétaire

◆◆◆◆

BERCYlien

**Directeur de la
Publication**

Christiane JOHO

Comité de rédaction

Gérard LANG

Christian CHAMOREAU

Christine GASPARELLA

DIRECCTE-Ecoles

Albert AMBOISE

Patrick CROSNIER

Eric Woerth, ministre de la Fonction publique, a annoncé ce vendredi 26 mars aux organisations syndicales l'organisation des élections des représentants des personnels aux CT (comités techniques), **pour toute la Fonction publique à la fin du 1er semestre 2011.**

Les dates des élections en CAP ne sont pas concernées. Celle fixée au Finances, début décembre 2011, ne devrait donc pas être modifiée.

La tenue d'élections des CT le même jour pour l'ensemble de la Fonction publique résulte des accords de Bercy signés par toutes les organisations syndicales sauf FO et la CFTC. L'élection des CT, qui se pratique déjà au ministère de la Défense et à l'Hospitalière, est une ancienne revendication de la CFDT.

L'organisation le même jour pour toute la Fonction publique permet de fixer la représentativité des organisations syndicales au Conseil supérieur de la Fonction publique. Actuellement, celle-ci évolue au gré des élections en CAP dans tel ou tel secteur, c'est-à-dire plusieurs fois par an.

La mobilité en administration centrale

Depuis plus de 10 ans, la mobilité en administration centrale se dégrade régulièrement.

2009 a confirmé cette tendance avec un taux de 12%, à rapprocher des 14,3% de 2008.

A noter que, du fait de manque de candidats en interne, plus de la moitié des postes de catégorie A et A+ sont pourvus par des recrutements externes (accueil en détachement et contractuels).

Pour tenter d'inverser la tendance, la fiche de poste va être modifiée et les agents auront un modèle de curriculum vitae à leur disposition qu'il faudra dorénavant accompagner d'une lettre de motivation !

Vers un contrôle renforcé des arrêts maladies

Les caisses primaires d'assurance maladie de Clermont-Ferrand, de Lyon, de Nice, de Paris, de Rennes et de Strasbourg s'engagent, à titre expérimental, à renforcer leurs contrôles sur certains arrêts de travail des fonctionnaires.

L'expérimentation porte sur le contrôle des arrêts de travail dus à une maladie non professionnelle d'une durée inférieure à 6 mois consécutifs et n'ouvrant pas droit au régime des congés de longue maladie ou de longue durée. Les contrôles concernent les arrêts de travail de plus de 45 jours consécutifs. Par ailleurs, des contrôles ponctuels peuvent être réalisés lorsqu'il est constaté plus de trois arrêts de travail de courte durée au cours des 12 derniers mois, dès lors que le 4ème arrêt est d'une durée supérieure à 15 jours.

« pour le site de Paris, seuls seront concernés par l'expérimentation les services centraux des ministères économiques et financiers ... (hors DGFIP) » cf JO dimanche 2 mai 2010, texte n°30.

Cette convention est conclue pour la **durée de l'expérimentation, soit 2 ans.**

Une fois de plus, alors que nous subissons depuis plus de 10 ans réorganisations, fusions-concentrations, déménagements et autres redéploiements, nous continuons à servir de cobayes !

Brèves

CTPC

21 mai (REPORTE)

Exécution budgétaire 2009



Congrès Confédéral

TOURS 7 au 11 juin 2010



CAP B en A

18 juin 2010

CAP C en B

25 juin 2010



CHS C

29 juin 2010



Elections

CTP de la CRE

6 juillet 2010

CTPR DIRECCTE

19 octobre 2010

CT toute la Fonction
Publique

fin du 1^{er} semestre 2011

CAP

Décembre 2011



- ◆ Le chantier des rémunérations sera conduit avant l'été 2010 en deux étapes : une phase de bilan en juin et une phase de propositions en juillet.
- ◆ Le chantier relatif aux agents non titulaires de la fonction publique avec un projet de loi déposé à l'Assemblée, pourrait se concentrer sur les mois de septembre à novembre 2010.
- ◆ Le Secrétaire d'Etat veut traiter le sujet en termes de régularisations de situations et de clarification du droit.
- ◆ La CFDT est intervenue en insistant sur l'urgence à construire des garanties collectives pour les agents contractuels ce qui exclut de se limiter à un toilettage du droit.

CARRIÈRES A : ENTRE RIEN ET PAS GRAND CHOSE

Les discussions sur la réforme de la carrière du A sont terminées. Elles ont donné des résultats plus qu'insuffisants. Toutes les organisations syndicales ont rejeté les dernières propositions du gouvernement.

La revalorisation des grilles se limitera à une augmentation d'indice du seul premier échelon. L'indice passera de 349 à 365 soit un gain de 16 points pour solde de tout compte, la durée du premier échelon étant de un an.

La seule nouveauté est la création d'un grade supplémentaire culminant à la hors échelle A (indice 963). Ce grade à accès fonctionnel (GRAF) a pour objectif de récompenser les parcours professionnels sur des postes à forts enjeux et avec des responsabilités encore plus importantes.

Il s'agit d'un troisième grade au-dessus d'attaché principal (IP, Idep, RP, TP, etc... dans les directions à réseaux). Pour y prétendre les agents devront avoir exercé pendant 10 ans des fonctions d'un niveau élevé de responsabilités dans le corps ou sur statuts d'emplois durant les 12 dernières années.

Le Graf a été proposé dans des conditions similaires pour les administrateurs civils.

Le Graf a l'avantage de sécuriser les parcours professionnel, c'est un grade et non un statut d'emploi, mais son accès sera de fait très limité et sélectif.

Face au rejet unanime des syndicats, Georges TRON, le nouveau secrétaire d'Etat, a regretté la décision des syndicats et a, en conséquence, constaté la clôture de ce cycle de négociation de 9 mois.

En conclusion, le Gouvernement, "se réserve la possibilité de mettre en œuvre ultérieurement certaines de ces propositions, selon les modalités et le calendrier qu'il définira".

Fonction publique : nouvelles suppressions de postes.

Lors de la conférence sur les déficits jeudi 20 mai, le Président de la République a annoncé que :

le plan de réduction des effectifs dans la fonction publique d'Etat, engagé depuis 2008, devrait se poursuivre au même rythme jusqu'en 2013.

L'application de la règle du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite s'est, jusqu'à présent, traduite par la suppression d'environ 100 000 postes, sur un effectif global de 2,5 millions de salariés, dont **34 000 en 2010.**

Réforme des retraites :

Première réunion de concertation sur les retraites le 22 avril 2010, entre le ministre du Travail, de la Solidarité et de la Fonction Publique, Eric Woerth, le secrétaire d'État chargé de la Fonction Publique, Georges TRON et la CFDT Fonctions Publiques.

Des réunions techniques bilatérales seront organisées jusqu'à la fin du mois de mai avec les partenaires sociaux sur :

- ♦ la prise en compte de la pénibilité ;
- ♦ l'emploi des seniors ;
- ♦ les mécanismes de solidarité et les spécificités de la Fonction publique ;
- ♦ la gouvernance des systèmes de retraites des Fonctions publiques.

La CFDT a affirmé :

- ♦ son attachement à la possibilité de liquider sa pension dès l'âge de 60 ans ;
- ♦ son refus de toute diminution du niveau des pensions et, donc, son rejet de toute modification de la règle des 6 derniers mois ;
- ♦ son attention particulière à la réduction des inégalités de pension dans les Fonctions publiques ;
- ♦ la situation des poly pensionnés, notamment des titulaires sans droits (agents ayant moins de 15 années de services), est un enjeu majeur. Les droits familiaux et conjugaux ainsi que le minimum garanti devront également faire l'objet d'un examen. À cette occasion, la CFDT Fonctions publiques a fait savoir qu'elle souhaite que les couples pacsés bénéficient des mêmes droits que les couples mariés, en matière de réversion notamment ;
- ♦ sa volonté de faire progresser qualitativement l'emploi des seniors dans le cadre de parcours professionnels ;
- ♦ la nécessité d'une dynamique positive de l'emploi public ;
- ♦ ses attentes en matière de gouvernance du système des pensions publiques.

Le calendrier proposé apparaît d'emblée trop restreint pour espérer un examen en profondeur !

Déficit budgétaire : la crise n'explique pas tout, estime la Cour des comptes

Alors que le ministre du budget chiffre à 80 milliards l'impact de la crise, la Cour des comptes ne relève que 63 milliards d'euros à imputer aux mesures prises pour faire face à la crise.

Où est passée la différence ?

Pour Didier. MIGAUD, Premier Président de la Cour, il ne faut pas oublier, dans l'aggravation du déficit :

- ♦ Ce qui relève des allègements fiscaux consentis en 2007 et en 2008, (5,2 milliards d'euros en 2009)
- ♦ La loi TEPA de 2007 (allègement des droits de succession, détaxation des heures supplémentaires, bouclier fiscal) qui a coûté 2 milliards d'euros de plus qu'en 2009, atteignant 9,7 milliards.
- ♦ Les nouvelles mesures fiscales adoptées en 2009 (la baisse de la TVA dans la restauration, a engendré une baisse des recettes de 1,4 milliard d'euros calcule la Cour.)

Par ailleurs, la façon dont l'Etat comptabilise ses dépenses lui permet d'afficher une progression limitée à + 0,1 %, alors que leur hausse est, selon la Cour, de 0,3 % à 0,4 % (hors plan de relance). L'astuce provient du fait que certaines niches fiscales sont comptabilisées dans la partie recettes et non dépenses.

La différence ? Plus d'un milliard d'euros de cadeaux fiscaux !

Pour adhérer,

Je contacte le **SPACEF, SYNDICAT CFDT centrale finances**

Bâtiment Necker - Télédéc 704, 120, rue de Bercy - 75572 PARIS CEDEX 12

Courriel. : syndicat-cfdt-centrale@syndicats.finances.gouv.fr - Site internet : www.cfdt-centrale-finances.org